

Intitulé de l'épreuve : Anglais - Traduction

09/12/21

Nombre de copies : 1

Numerotez chaque page (dans le cadre en bas de la page) et placez les feuilles dans le bon sens.

Bruxelles appelle à une prompte réponse face au règlement de la Pologne contre le droit de l'Union européenne (UE)

Ursula von der Leyen annonce que la Commission européenne décidera des prochaines mesures à prendre.

The Guardian - Jennifer Rankin, à Bruxelles le 09/10/2021

La dirigeante de la Commission européenne a fait le vœu d'une réponse rapide au règlement de la Haute Cour polonaise rejetant la primauté du droit européen, ce qui a provoqué une crise dans les relations entre Bruxelles et Varsovie.

Ursula von der Leyen a dit qu'elle était profondément préoccupée par la décision prise jeudi par le tribunal constitutionnel de Pologne, lequel a émis la conclusion que les principes de base du droit de l'Union européenne étaient incompatibles avec la Constitution de la Pologne.

Tandis que la Commission européenne est impliquée dans une querelle juridique avec la Cour Constitutionnelle d'Allemagne au sujet du droit de l'UE, la récente décision de la Pologne est vue par Bruxelles comme étant bien plus sérieuse. Les juges polonais ont rejeté le principe de base de la primauté juridique de l'UE - un pilier central du bloc de l'ordre juridique que tous les États-membres s'engagent à rejoindre.

Le règlement polonais rejette d'importants articles

N°

113

des traités de l'UE, notamment le fait que les États-membres prennent des "mesures adéquates" pour réaliser leurs obligations conformément au droit européen.

Les hommes et femmes politiques, et les universitaires du droit ont décrit cette action comme un "Polexit légal" qui met en péril l'accès de la Pologne aux fonds européens, et les droits de sa population et de ses entreprises majoritairement pro-européennes.

Le secrétaire d'État français chargé des Affaires européennes, Clément Beaune, a déclaré que la situation était très sérieuse. "Il y a, de facto, un risque de départ" de la Pologne de l'Union européenne, a-t-il dit à un journaliste de BFM-TV, ajoutant qu'il ne souhaitait guère le départ de la Pologne. "Ce n'est pas une question technique ou juridique. C'est un sujet éminemment politique qui vient s'ajouter à une longue liste de provocations à l'égard de l'Union européenne", a-t-il affirmé.

Le ministre luxembourgeois des Affaires étrangères, Jean Asselborn, a dit au gouvernement polonais qu'il était en train de jouer avec le feu. "La primauté du droit européen est indispensable pour l'intégration de l'Europe et la vie communautaire en Europe. Si ce principe est rompu, l'Europe telle que nous la connaissons cessera d'exister" (...)

À Bruxelles, le récent conflit s'ajoute au dilemme de l'approbation ou non des 58 milliards d'euros (49 milliards de livres sterling) prévus pour la Pologne dans le cadre du plan de relance Covid. (...)

Il était prévu que les dirigeants européens approuvent les fonds pour la Pologne plus tard ce mois-ci, sujet des conditions pour une réforme judiciaire. Mais la dernière décision de la Cour complique l'objectif à atteindre, certains membres du Parlement européen appelant au gel des flux financiers européens à destination de Varsovie dès que

le jugement devient juridiquement contraignant, à cause de préoccupations concernant le manque de cours indépendants pour veiller à l'utilisation appropriée de l'argent. (...)

Lined writing area with horizontal ruling lines.